



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Dijon, le 08 septembre 2016

Didier PERRAULT
inspecteur de l'éducation nationale
mathématiques – sciences physiques
et chimiques
doyen des inspecteurs de l'éducation
nationale

à

mesdames et messieurs les
professeurs de mathématiques –
sciences physiques et chimiques

s/c de mesdames les proviseuses et
messieurs les proviseurs de lycée et
lycée professionnel
mesdames les directrices et
messieurs les directeurs de lycée
privé, d'EREA, de CFA
mesdames les présidentes et
messieurs les présidents de GRETA

s/c de mesdames les directrices et
messieurs les directeurs des services
de l'éducation nationale de Côte
d'Or, de la Nièvre, de Saône et Loire
et de l'Yonne.

**Corps d'inspection
IEN-ET/EG
Inspection de l'éducation
nationale
Enseignement général**

Affaire suivie par :
Didier PERRAULT
Référence :
DP/IM

Téléphone
03 80 44 87 14
Télécopie
03 80 44 86 95

Courriel
corpsinspection3@ac-dijon.fr

Rectorat de Dijon
Secrétariat IEN ET
2G rue général Delaborde
BP 81 921
21019 Dijon Cedex

Objet : lettre de rentrée 2016.

Avant toute chose, je souhaite la bienvenue à l'ensemble des professeurs nouvellement nommés dans l'académie et adresse mes plus sincères félicitations aux lauréats des différents concours de recrutement. Plusieurs enseignants ont fait valoir leur droit à la retraite et j'espère qu'ils pourront profiter pleinement de cette nouvelle vie qui s'offre à eux. Je tiens aussi à exprimer ma profonde reconnaissance à toutes celles et ceux qui, au delà de leur enseignement disciplinaire, s'investissent au quotidien dans des missions d'accompagnement des professeurs, d'examen, d'aide à l'inspection mais aussi de formation initiale et continue.

La circulaire n° 2016-055 du 29 mars 2016 intitulée "réussir l'entrée au lycée professionnel" définit précisément les mesures de rentrée à appliquer dans la voie professionnelle. Les objectifs assignés par ce texte sont les suivants :

- redonner du temps d'enseignement en supprimant l'évaluation certificative en seconde professionnelle ;
- favoriser l'intégration des élèves par l'organisation de journées d'accueil ;
- développer des jumelages entre collèges, lycées professionnels et CFA ;
- lutter contre l'orientation subie en développant une période de consolidation de l'orientation jusqu'aux congés d'automne ;
- organiser une semaine de préparation à l'arrivée en milieu professionnel ;
- développer des pôles de stage dans chaque bassin d'éducation et de formation ou par filières économiques.

• **Activités à responsabilité académique**

Pour m'accompagner dans mes différentes missions, je pourrai cette année compter sur l'expertise et le soutien de plusieurs professeurs à qui j'exprime toute ma gratitude :

- Jean-Luc Pernette sera chargé de mission d'aide à l'inspection. Il participera à l'accompagnement et à l'évaluation des enseignants. Il sera également l'adjoint



au correspondant académique pour les sciences et les technologies afin de développer la culture scientifique, technologique et industrielle auprès de tous les élèves, et tout particulièrement ceux de la voie professionnelle. Il assurera aussi la fonction de webmaitre du site académique « mathématiques - sciences » : <http://mslp.ac-dijon.fr> ;

- Laurent Gallien sera formateur académique pour les « mathématiques – sciences physiques et chimiques ». A ce titre, il contribuera à la formation initiale et continue des enseignants. Il apportera également son concours à l'organisation et au pilotage des examens ;

- Delphine Mezière participera notamment au suivi et à l'accompagnement des professeurs ;

- Anne Gagnepain-Belorgey sera missionnée pour contrôler les supports d'évaluation utilisés dans le cadre de la certification par contrôle en cours de formation ;

- Michel Bar, Olivier Le Brun et Richard Samy apporteront principalement leur expertise dans le cadre du pilotage des examens et de l'accompagnement des professeurs ;

- Jérôme Virot apportera essentiellement sa contribution à la synthèse des résultats obtenus aux différents examens de la voie professionnelle.

- **Evaluation certificative en seconde professionnelle.**

A compter de la session 2018, aucune situation d'évaluation certificative ne se déroule en seconde professionnelle. Les situations d'évaluation en mathématiques et en sciences physiques et chimiques ont dorénavant une durée de quarante-cinq minutes environ. Elles doivent être organisées en première professionnelle. Il convient de préciser que le CAP n'est concerné par cette mesure que lorsqu'il est diplôme intermédiaire du baccalauréat professionnel. Les formations préparant au CAP qui se déroulent en deux ans dans la cadre scolaire ne sont pas concernées par la suppression des situations d'évaluation en première année de formation. Je vous engage à lire attentivement l'arrêté du 11 juillet 2016 modifiant les définitions des épreuves de mathématiques et sciences physiques et chimiques aux examens du brevet d'études professionnelles et du certificat d'aptitude professionnelle (en ligne sur le site académique : <http://mslp.ac-dijon.fr/spip.php?article391>)

- **Classe de troisième préparatoire à l'enseignement professionnel.**

Une première journée de formation vous a été proposée l'année passée pour vous permettre de vous approprier la nouvelle organisation de la classe de troisième préparatoire à l'enseignement professionnel dans le cadre de la réforme du collège. De nouvelles actions seront mises en œuvre cette année encore pour favoriser le développement d'une pédagogie de projet, la mise en place des enseignements pratiques interdisciplinaires, de l'accompagnement personnalisé et l'appropriation du bloc interdisciplinaire "sciences et technologies". Il n'en demeure pas moins que les « groupes mathématiques - sciences inter-établissement » doivent rester un lieu privilégié pour développer une culture commune et construire des progressions pédagogiques conformes aux recommandations institutionnelles.

- **Baccalauréat professionnel**

Je me permets de vous rappeler que les supports d'évaluation utilisés dans le cadre de l'épreuve de contrôle en mathématiques et en sciences revêtent un caractère strictement confidentiel y compris à l'issue de la passation de l'examen. Ils ne sauraient en aucun cas servir de base pour préparer les élèves aux sessions futures. Seules les situations mises en ligne sur le site académique ont vocation à être communiquées aux élèves. Ce point de règlement clairement détaillé dans le cahier des charges de l'épreuve doit être scrupuleusement respecté par chacune et chacun d'entre vous.

Par ailleurs, je vous informe que le conseil supérieur des programmes (CSP) travaille actuellement sur les orientations possibles pour la mise en œuvre des programmes du lycée général, technologique et professionnel au regard des nouveaux référentiels définissant le cycle 4. La réflexion ainsi engagée va notamment porter sur la place de l'algorithmique absente dans les programmes



de la voie professionnelle mais présente en cycle 4 et dans plusieurs spécialités de BTS.

- **Baccalauréat professionnel - spécialités "métiers de l'électricité et de ses environnements connectés" et "systèmes numériques"**

Les référentiels professionnels de ces deux spécialités de baccalauréat professionnel ont été profondément rénovés à cette rentrée. Même si les programmes d'enseignement général restent inchangés, la réécriture de ces textes renforce la nécessité de développer encore davantage le lien entre l'enseignement professionnel et celui des mathématiques et des sciences. Le dispositif des enseignements généraux liés à la spécialité pourra être avantageusement investi à cette fin. Une journée de formation est programmée le 6 octobre 2016 au lycée Clos Maire de Beaune à destination de tous les professeurs ayant en responsabilité l'une ou l'autre de ces deux filières. Ce temps de travail aura essentiellement vocation à réaliser le croisement entre les programmes disciplinaires et les référentiels professionnels afin d'élaborer un projet et une progression pédagogiques cohérentes.

- **Brevet professionnel**

Les nouveaux programmes d'enseignement en mathématiques et en sciences pour les classes préparatoires au brevet professionnel ont été publiés au bulletin officiel n° 11 du 17 mars 2016. Les règlements d'examen seront prochainement modifiés pour être conformes aux nouveaux textes notamment au niveau de l'intitulé de l'épreuve, de la forme et de la durée d'épreuve.

- **Plan académique de formation**

Le plan académique de formation 2016-2017 proposé par le collège des inspecteurs de l'éducation nationale du second degré allie formations disciplinaires et formation transversale. C'est ainsi que, parallèlement aux modules disciplinaires, une journée de formation interdisciplinaire obligatoire sera proposée à tous les PLP, aux professeurs d'EPS et aux professeurs documentalistes exerçant en lycée professionnel et en SEGPA sur le thème : « l'approche par compétences au service des apprentissages et de la personnalisation des parcours de formation ».

Sur le plan disciplinaire, et au regard des évaluations très positives effectuées l'année passée, les « groupes mathématiques - sciences inter-établissement » (GMSIE) sont maintenus. Ces temps de travail ont vocation à répondre au mieux aux besoins de formation et à favoriser les échanges de pratiques. L'ensemble des enseignants de l'académie se verra donc proposer d'une part, une ou deux journées de formation en « présentiel » selon les bassins et, d'autre part, des formations en « distanciel » par le biais de classes virtuelles. L'inscription étant gérée par le corps d'inspection, aucune démarche de votre part n'est nécessaire. Les thématiques seront personnalisées et définies par les animateurs du groupe au regard des besoins identifiés. L'objectif de ces actions de formation consiste essentiellement à vous permettre de poursuivre le développement de vos compétences professionnelles pour répondre aux exigences de l'enseignement dans la voie professionnelle. Au-delà des actions décrites précédemment, je vous invite à participer à des modules de formation transversale à candidature individuelle. Pour ce faire, il vous appartient de vous inscrire en ligne avant le 30 septembre en vous rendant à l'adresse : <https://extranet.ac-dijon.fr/paf/>

- **L'inspection individuelle**

L'inspection se déroule généralement selon le protocole suivant :

- observation d'une séance en mathématiques et/ou en sciences physiques et chimiques ;
- entretien individuel d'une heure environ.

L'arrêté relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation publié au journal officiel du 18 juillet 2013 ainsi que la circulaire définissant la mission du professeur exerçant en lycée professionnel publiée au bulletin officiel n° 22 du 29 mai 1997, sont les deux textes de référence fondant l'évaluation des enseignants.



Lors de l'inspection, je vous demande de bien vouloir tenir à ma disposition en début de séance l'ensemble des documents permettant de rendre compte globalement de votre action éducative, et en particulier :

- la séquence pédagogique sous format numérique,
- la progression pédagogique de la classe observée,
- les cahiers de textes de l'ensemble des classes, ou une version numérique de ceux-ci sur clé USB sans les imprimer,
- des cahiers d'élèves et les évaluations de l'ensemble des classes,
- les séquences d'évaluation retenues dans le cadre du contrôle en cours de formation (certification intermédiaire, CAP et baccalauréat professionnel) ainsi que des copies d'élèves,
- le relevé des notes obtenues par vos élèves depuis le début de l'année scolaire,
- tout document jugé opportun.

Dans la mesure du possible, chaque inspection individuelle sera accompagnée d'une réunion avec l'ensemble de l'équipe pédagogique.

• **Résultats aux examens**

Le taux de réussite académique au baccalauréat professionnel s'élève à 84,3 % pour la session 2016. Ce taux est de 2 points supérieur à la moyenne nationale et en augmentation de 4 points par rapport à la session 2015.

Pour ce qui concerne le diplôme national du brevet, le taux de réussite pour la session 2016 est de 85,2 % ce qui représente une augmentation de 1 point par rapport à la session précédente. Il convient aussi de préciser que la moyenne académique obtenue à l'épreuve ponctuelle de mathématiques est de 10,2/20.

Le dépouillement des résultats de l'ensemble des examens de la voie professionnelle (baccalauréat professionnel, BEP, brevet professionnel, CAP, DNB) est disponible sur le site académique ; il est un outil de pilotage indispensable.

• **Le CAPLP - troisième concours**

En 2017, le certificat d'aptitude au professorat du lycée professionnel externe sera accompagné d'un nouveau concours, dit « CAPLP - troisième concours ». Celui-ci est à destination des personnes ayant déjà eu une expérience professionnelle dans le privé, et notamment en entreprise, pendant une durée d'au moins cinq années. Le descriptif des épreuves est publié sur le site du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'adresse : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid104896/les-epreuves-troisieme-concours-caplp-cafep-caplp-section-mathematiques-physique-chimie.html>

• **Culture scientifique, technologique et industrielle**

Cette année encore, de nombreuses actions seront mises en œuvre pour favoriser le développement de la culture scientifique auprès de nos élèves. L'ensemble de ces dispositifs est offert aux élèves de la voie professionnelle. Je vous encourage vivement à inscrire vos élèves à l'un ou l'autre d'entre eux.

- le forum académique « air et espace » qui se tiendra courant mai 2017 à l'IUT de Chalon-sur-Saône. Cette journée permettra à environ 200 collégiens et lycéens de bénéficier d'ateliers participatifs, de conférences et de tables rondes portant sur le thème de l'aéronautique et du spatial. Un deuxième forum pourrait être proposé à Nevers sur le thème du transport, et plus précisément sur celui de l'automobile.
- le prix livre « Science pour tous » qui a vocation à favoriser le développement de la culture scientifique par la littérature.
- la « semaine des mathématiques » qui se tiendra du 13 au 17 mars 2017 sur le thème « mathématiques et langages ».
- la « semaine des sciences » qui se déroulera du 3 au 7 juillet 2017 au collège de la châtaigneraie à Autun. Cette action est ouverte à tout lycéen de la voie générale, technologique ou professionnelle volontaire et motivé par les sciences et les technologies. Ce sera pour lui l'occasion de participer à un programme de sensibilisation et d'approfondissement de la culture scientifique.



- de nombreuses manifestations, concours ou challenges en lien avec les sciences et les technologies seront organisés tout au long de l'année scolaire : Batissiel, C' Génial, Challenge Innov' Bourgogne, Course en Cours, Faîtes de la Science, Fête de la Science, First Lego League, Les Olympiades, Les Rallyes, Ma pierre à l'édifice...

- **Aéronautique et espace**

Par ailleurs, plus de 300 collégiens et lycéens pourront bénéficier d'une formation au brevet d'initiation aéronautique (BIA) dans une vingtaine d'établissement de l'académie. Prenant appui sur des situations concrètes, cet apprentissage permet de développer une culture générale dans le domaine de l'aéronautique et de l'espace et de favoriser le travail en interdisciplinarité.

Afin de faciliter la communication et la diffusion de l'ensemble des actions pédagogiques mises en œuvre au sein de l'académie durant l'année scolaire, je vous rappelle l'existence de deux sites internet : l'un est dédié à la culture scientifique et technologique et l'autre aux domaines de l'aéronautique et de l'espace. Ils sont consultables en ligne aux adresses :

- <http://csti.ac-dijon.fr> – **culture scientifique, technologique et industrielle.**
Jean-Luc Pernette en est le webmaitre.

- <http://ciras.ac-dijon.fr> – **aéronautique et espace.** **Moïse Muller en est le webmaitre.**

Une fois encore, j'exprime toute ma gratitude à celles et ceux qui s'investissent au quotidien au service de nos élèves, s'évertuent à promouvoir nos disciplines scientifiques et plus généralement la voie professionnelle.

Je souhaite à chacune et à chacun d'entre vous une excellente année scolaire et vous assure de tout mon soutien pour vous accompagner dans votre mission éducative.

Didier Perrault